



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 05 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le cinq décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CASIRIAIN Elena, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie.

Était excusés : Mme CHAMALBIDE Corinne, M. GOICOECHEA Iñaki.

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme CASIRIAIN Elena.

Date convocation : 01/12/2023

Date d'affichage : 01/12/2023

DECISION N° 3 : SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES PHOTOCOPIES

(Nomenclature : 7.10)

Le Maire rappelle à l'assemblée que par arrêté en date du 11 mars 1988 modifié par arrêté en date du 19 juillet 2013 la régie de recettes pour l'encaissement des produits de photocopies a été créée.

Il expose que, ce service avait été mis en place auprès du secrétariat de la mairie pour offrir aux habitants de la commune un service ne pouvant être proposé à ce moment par un autre prestataire.

Aujourd'hui, on constate que les recettes encaissées au titre de la régie sont d'un montant minime (moins de 200 euros annuel).

Monsieur le Maire indique que depuis plusieurs années, les services du Trésor Public insistent auprès des communes afin de procéder à la suppression des régies inactives et des régies à faible enjeu.

Aussi, par mesure de simplification, le Maire propose à l'assemblée délibérante de supprimer cette régie de recettes « photocopies ».

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de supprimer la régie de recettes de photocopies,

AUTORISE Le Maire à procéder aux opérations de clôture nécessaires auprès du comptable.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 13
POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 01 décembre 2023
Le Maire,
Jean-Marc OÇAFRAIN

Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification le 08/12/2023
Et après transmission en sous-préfecture le 08/12/2023

